



Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2020

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2020-10-15-56 | Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2018 - Information

Sur le rapport de Monsieur Akkari Ahmed

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 9 octobre 2020

L'An deux mille vingt, le 15 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Renaux, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Johan QuérueI, Madame Alia Cheikh, Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Nicole Auvray donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Christine Leroy donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan QuérueI, Monsieur Brahim Charafi donne pouvoir à Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés :

Monsieur David Fontaine, Madame Juliette Biville, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Najia Atif

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n°95-101 du 2 février 1995,

Considérant :

- Que le rapport d'activités 2018 a été présenté et validé lors du Conseil de la Métropole le 26 juin 2019,
- Que la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés, est exercée par les services de la Métropole Rouen Normandie (MRN),

Prend acte de la synthèse présentée à titre d'information conformément à la réglementation.

Précise que :

- Le rapport annuel 2018 est consultable par la population à la Direction des Services Techniques de Saint-Etienne-du-Rouvray ; il est aussi téléchargeable sur le site internet : www.metropole-rouen-normandie.fr

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/10/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20201015-lmc117103-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 octobre 2020

Synthèse sur la gestion globale des déchets et le prix du service (collecte et traitement)

INDICATEURS TECHNIQUES

Le territoire desservi

Au 1er janvier 2018, la Métropole Rouen Normandie est composée de 71 communes, réparties en 5 pôles de proximité, et compte un total de 498 822 habitants.

Les pôles de proximité ont été constitués en vue de rapprocher l'offre de services publics des usagers. Notre commune est rattachée au PPSS Pôle de Proximité Seine Sud.

La partie traitement, tri et valorisation, reste assurée par le Syndicat mixte d'élimination des déchets de l'arrondissement de Rouen (Smedar).

Les communes conservent à leur charge la collecte des déchets des services techniques, le nettoyage du mobilier urbain (colonnes d'apport volontaire) et la compétence propreté.

La prévention des déchets

La prévention des déchets est la priorité fixée par la Direction de la Maîtrise des Déchets pour la période 2016-2020. La prévention du déchet consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur le mode de production et la consommation jusqu'à la collecte.

En 2018 l'indice relatif aux tonnages globaux des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) est de 103.24, soit en légère augmentation par rapport à 2010.

Le projet ZDZG (Zéro Déchet, Zéro Gaspillage) mené par le SMEDAR engage des actions de réduction des déchets sur son territoire. Dans la continuité du partenariat mené avec le syndicat, la Métropole construit un programme de prévention des déchets à son échelle.

- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

En décembre 2018, la Métropole a délibéré pour l'élaboration de son PLPDMA. D'une durée de six ans, il s'articule autour de 10 axes de prévention, l'objectif est de réduire de 10% les DMA. Il s'inscrit également dans la continuité du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets).

- Sensibilisation au jardinage durable : Ce projet se décline en plusieurs actions :

- Poursuite de l'animation du « Club des jardiniers de la Métropole » : Au 31/12 2018, le club comptait 1120 adhérents, dont 214 ayant adhéré en 2018. 33 sorties et ateliers ont eu lieu au cours de l'année, ainsi que 8 apéros jardins.

- Promotion de la gestion à la parcelle des déchets végétaux ; en complément de la promotion du compostage, cela inclut le broyage, le paillage, le choix des plantations, les fréquences et hauteur de tonte et de fauche, etc.

Mise en place d'un service de conseil à domicile « gestion à la parcelle » à destination des particuliers à compter du printemps 2019.

- Promotion du compostage collectif et création de jardins partagés : 20 opérations sont actuellement en fonctionnement sur le territoire.

Peu de demandes en 2018. Deux conventions avec Zéro Déchet Rouen et Le Champ des Possibles à compter de 2019 pour l'accompagnement à la création de 4 jardins partagés et l'animation de 10 « collectifs de voisins ».

-Sensibilisation à la gestion des déchets (réduction et tri sélectif)

- Réduction des déchets : deux appels à projets : Eco-manifestations (en 2018, 120 éco manifestations et 32 évènements labellisés COP 21) ; Clubs éco-sportifs (en 2018, 8 clubs retenus, soit un total de 44 clubs accompagnés depuis 2014 sur 16 communes.
- Accompagnement des personnes en situation de précarité et d'insertion (sur économies domestiques et mobilité)

Ex : atelier cuisine écoresponsable, atelier autour du thème de la réduction des déchets, Repair'café, café-couture.

- La COP 21 Rouen Normandie : à l'occasion de la COP21 locale, un programme d'actions pédagogiques a été créé afin de sensibiliser les différents publics cibles du service.
- Animations et sensibilisation sur la gestion des déchets, proposées par la Métropole : Animations et visites pédagogiques pour 1 922 élèves (soit +45%) et actions d'animation ou de sensibilisation pour 4 176 habitants (soit +44%).

-Accompagnement au changement de comportement

- Test sur deux secteurs d'une nouvelle communication engageante : projet « Agissons pour notre quartier »
- Ressourcerie Résistes : poursuite du partenariat; 230 tonnes de déchets ont trouvé une seconde vie

-Accompagnement des changements d'organisation des collectes

- Implantation des colonnes enterrées ; information, sensibilisation pour faire adhérer les habitants au nouveau dispositif mais aussi garantir la bonne utilisation du matériel, la qualité du tri des déchets et encourager les nouvelles pratiques.

· Organisation des collectes : En 2018, 47 communes (91 810 foyers) impactées par des changements d'organisation de collecte (*changement de fréquence de collecte des ordures ménagères ou arrêt de la collecte hivernale des déchets végétaux en porte à porte par exemple*).

· Amélioration de l'information en Déchetterie : renouvellement de la signalétique des quais de déchargement. 7 déchetteries concernées début 2019.

· Amélioration de la qualité des collectes et des performances de tri :

Enquête commerçants : pour identifier des actions visant à réduire les déchets tels que la réutilisation des cagettes en bois ou en carton, la valorisation du polystyrène.

Amélioration de la qualité des collectes : 57 diagnostics terrain réalisés avant d'engager les actions de sensibilisation ou de communication (*diffusion de 3 416 flyers, 189 affichages, 248 rencontres avec les usagers, 15 sensibilisations de gardiens*). 19 suivis terrain effectués pour évaluer les actions menées.

Amélioration de la qualité des performances de tri : le plan d'amélioration du tri, initié en 2016, a été poursuivi durant l'année 2018.

La collecte des déchets : organisation

Les opérateurs de collecte, le matériel de pré collecte mis à disposition ou encore les modalités de collecte varient en fonction des spécificités de chaque flux (*détails dans le tableau joint en annexe*).

La collecte concerne les déchets ménagers ainsi que les déchets assimilés.

Redevance spéciale incitative

La Redevance spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages; elle est due en complément de la

TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

Le seuil d'assujettissement est 2 640 litres/semaine pour les producteurs qui s'acquittent de la TEOM et de 500 litres/semaine pour ceux qui en sont exonérés.

Pour les producteurs non ménagers, la Métropole Rouen Normandie n'applique aucun seuil de collecte au-delà duquel les déchets ne peuvent être collectés par le service public.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les OMR sont collectées en porte à porte sur l'intégralité du territoire.

La production a augmenté en 2018 (+ 0,34 %) soit 284,6 kg/an/hab.

La baisse constatée depuis 2010 marque une pause.

Les déchets ménagers recyclables (DMR)

Les DMR sont collectés en porte à porte sur la quasi-totalité du territoire, seule une partie de l'intra-boulevard de Rouen est collectée en apport volontaire.

La production des DMR en 2018 a augmenté de 2,76 % pour atteindre 43,4 kg/an/habitant.

La performance de tri atteint 13,2% contre 12,9 %.

Les premiers effets de l'extension des consignes de tri mise en œuvre avec le SMEDAR en octobre 2016 sont significatifs.

Le verre

L'ensemble du territoire est collecté en apport volontaire.

La production de verre a connu une progression significative en 2018 pour atteindre 21,23 kg/an/habitant, notamment grâce au programme de densification des points de collecte et aux actions d'amélioration du tri.

Les encombrants et dépôts sauvages

La collecte des encombrants est généralisée à l'ensemble du territoire de la Métropole, et est toujours effectuée suite à une prise de rendez-vous téléphonique par le biais de « Ma Métropole ».

La quantité d'encombrants et de dépôts sauvages collectée a augmenté de 8 %, soit 12,55 kg/an/hab.

Les déchets ménagers végétaux

Pour 49 communes, la collecte s'effectue en porte à porte. Pour les autres, elle est réalisée par apport volontaire via le réseau des déchetteries.

La production est en hausse de 2 %; le ratio est de 52,42 kg/an/hab. pour 2018. La variabilité de ce flux est principalement liée aux conditions climatiques.

L'amiante

Après une rencontre à son domicile avec les agents métropolitains, l'utilisateur est invité à se rendre le samedi matin sur rendez-vous, sur un site spécifique adapté (à *Petit Quevilly*) pour y déposer ses déchets amiantés préalablement emballés.

En 2018, 174 tonnes (contre 123 tonnes en 2017) ont été collectées lors de ces rendez-vous mais également suite à des dépôts sauvages.

Les déchetteries

16 déchetteries sont à disposition des usagers sur le territoire de la Métropole (*pour les déchets ménagers non collectés en porte à porte en raison de leur nature ou de leur volume*).

En 2018, hausse de la fréquentation des particuliers de 8,2%

Les artisans et commerçants disposent d'un accès payant à la déchetterie de Rouen ; ce service a généré 118 757 € de recettes soit une diminution de 19% par rapport à 2017. L'accueil des professionnels dans les déchetteries de Cléon et Le Trait est toujours à l'étude.

Les apports en déchetterie des services techniques municipaux (DSTM) ont quant à eux généré 1 389 € de recettes (*contre 1 453€ en 2017*).

Evolution de l'organisation de la collecte

La Métropole a poursuivi son programme de modernisation du service de collecte.

Sur l'année 2018 plusieurs projets ont été mis en œuvre :

- préparation de l'évolution des fréquences de collectes des OM avec prise d'effet au 01/01/2019 pour 6 communes : Deville lès Rouen, Grand Quevilly, Maromme, Petit Quevilly, Saint Etienne du Rouvray et Sotteville lès Rouen.

Et le redéploiement des moyens de collecte en régie sur 6 communes du pôle Austreberthe-Cailly précédemment collectées par un prestataire.

- résorption de 126 points sensibles de collecte, permettant de réduire les risques d'accidents liés à cette activité.

En prévision pour 2019, l'évolution des modalités de collecte des déchets végétaux ou encore la poursuite de l'évolution des fréquences de collecte, ainsi que la collecte séparée des bio déchets.

Poursuite également du programme d'implantation des colonnes enterrées et semi-enterrées : 273 colonnes supplémentaires ont été implantées en 2018, portant le nombre total à 1 580.

La collecte des déchets : bilan

En 2018, les tonnages collectés, que ce soit en porte à porte, apport volontaire ou par le biais du réseau de déchetteries, s'élevèrent à 290 431 tonnes, soit une augmentation de 2,35% et un ratio de 582,2 kg/an/hab. L'augmentation provient de la collecte par le réseau des déchetteries, de l'augmentation des tonnages des OM, des DMR et du Verre.

Evolution globale des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) :

L'objectif fixé par la loi TEPCV (transition énergétique pour la croissance verte) étant de 523,5 kg/an/ha, l'écart à l'objectif en 2018 représente 58,7 kg/an/ha, il est en augmentation par rapport à 2017.

La Métropole s'est engagée fin 2016 avec le SMEDAR dans un programme local de réduction des déchets labélisé par l'ADEME ZDZG (Zéro déchet, Zéro Gaspillage) afin de réduire cet écart et de tendre vers l'objectif fixé par la loi TEPCV.

Evolution des tonnages collectés en déchetterie :

Augmentation des tonnages collectés par le biais du réseau de déchetteries de 5% par rapport à 2017, avec une augmentation du nombre de visites en déchetterie de 8%.

Le traitement des déchets

Pour le traitement des déchets, la compétence est déléguée au SMEDAR (*Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen*) qui a pour objet de coordonner le traitement et la valorisation des déchets ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent.

L'ensemble des éléments relatifs au traitement des déchets collectés par la Métropole Rouen Normandie est détaillé dans le rapport annuel du SMEDAR (<http://www.smedar.fr/>)

Impact environnemental et sanitaire

La réduction de l'impact environnemental de la gestion des déchets constitue un enjeu majeur, qui est intégré dans le programme de modernisation de la collecte.

Les performances de tri, ainsi que le développement de collectes séparées telles que les filières REP (*Responsabilité Élargie du Producteur*) permettent de réduire la part de déchets résiduels (62,9% en 2018 contre 63,7% en 2017).

Exemples de filières REP :

- TLC Textiles Linges et Chaussures 1262 tonnes (+ 23,1 %)
- DEEE Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques 2398 tonnes (+5,2 %)
- DEA Déchets d'Éléments et d'Ameublement 2745 tonnes (-4,6 %)
- DDS Déchets Diffus Spécifiques 281 tonnes (+3,4 %)
- Pneus (toujours sur 6 déchetteries) 87 tonnes.

Au total, 6 773 tonnes de déchets ont été détournées par le biais des filières REP sur l'année 2018 soit 3,5% de plus (231 tonnes) que l'année précédente.

Autres actions en faveur de l'environnement :

Actions visant à réduire les kilomètres parcourus : 125 792 km économisés par rapport à l'année 2017.

Carburant des bennes à ordures ménagères : étude sur l'émissions de polluants.

Production de chaleur et d'électricité : Le réseau de chaleur VESUVE, alimenté par l'usine d'incinération VESTA du SMEDAR, distribue l'énergie vers les Villes de Petit-Quevilly et de Grand-Quevilly.

Pour l'année 2018, l'UVE VESTA a permis la production de 153 063 MWh, et une vente de 117 811 MWh. La différence représente l'autoconsommation de l'UVE pour son fonctionnement.

L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

270 agents dédiés à la compétence déchets, effectifs stables.

Indicateurs liés aux accidents sur les installations :

La collecte des déchets est une activité reconnue à risques professionnels importants. La Direction de la Maitrise des Déchets (DMD) est certifiée OHSAS 18001 depuis 2008. En 2018, 35 accidents de travail ont été comptabilisés, soit une diminution de 34% par rapport à 2017.

INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le financement de la politique des déchets menée par la Métropole Rouen Normandie est majoritairement assuré par la TEOM.

Dans un souci d'harmonisation, la Métropole Rouen Normandie a adopté un dispositif de convergence des taux, qui aboutira à l'instauration d'un taux unique en 2020.

La Redevance spéciale

Une recette de 2 530 694 € a été générée par ce biais en 2018.

Compte Administratif

Les dépenses d'investissement ont été de 7 615 860 €, elles diminuent de façon significative (soit - 21,5%), réduction liée notamment à la fin des travaux du site situé Boulevard du Midi, et au ralentissement du renouvellement de la flotte dans l'attente des résultats de l'étude sur la carburation.

Les recettes d'investissement réelles se montent à 7 523 415 €, elles diminuent également (soit - 8,44 %).

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 55 550 304 €, soit une réduction de 0,9% principalement répartie sur les charges de personnel et le traitement qui diminue malgré l'augmentation des tonnages en raison de l'évolution des tarifs du SMEDAR.

L'augmentation des coûts de pré collecte est liée à la révision de la dotation en sacs recyclables suite à l'évolution des consignes.

Les recettes de fonctionnement sont plutôt stables, si l'on exclut l'augmentation des autres produits exceptionnels liée à l'apurement des charges constatées.

La participation du budget général au financement du service est ainsi globalement en baisse de 905 998 euros soit -6,44% pour l'année 2018.

Comptabilité analytique : Matrice ComptaCoût®

En application de la loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015, la Métropole Rouen Normandie présente à la fin du rapport une analyse des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur la base de la méthode Compta Coût® conçue par l'ADEME.

Le rapport annuel 2018 est consultable par la population à la Direction des Services Techniques de SER ; il est aussi téléchargeable sur le site internet

www.metropole-rouen-normandie.fr

Conformément à la réglementation, la présente synthèse vous est présentée à titre d'information.

La collecte des déchets : organisation

Les opérations de collecte sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie présentent des modalités différentes selon les flux. Les opérateurs concernés, le matériel de pré-collecte mis à disposition ou encore les modalités de collecte varient en fonction des spécificités de chaque flux.

Les matériels mis à disposition pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets ménagers recyclables en pied d'immeubles (colonnes enterrées et semi-enterrées) ou en bout d'impasse (bacs de regroupement) sont identifiés comme une collecte en porte à porte.

Flux	Matériel de précollecte	Mode de collecte	Population desservie en porte à porte	Fréquence de collecte	Opérateurs
Ordures Ménagères Résiduelles	bacs, sacs, bacs de regroupement, colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	porte à porte	498 822	hebdomadaire à quotidienne	Régie, Coved et Veolia
Déchets Ménagers Recyclables	bacs, sacs, bacs de regroupement, colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	porte à porte	459 088	semi hebdomadaire à hebdomadaire	Régie, Coved et Veolia
Déchets Ménagers Végétaux	bacs et sacs	porte à porte	225 097	hebdomadaire de mars à novembre, mensuelle de décembre à janvier	Coved et Veolia
Verre	colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	apport volontaire	-	-	Régie et Coved
Déchets Ménagers Recyclables	colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	apport volontaire	-	-	Coved
Encombrants	-	sur rendez-vous	498 822	-	Régie, Coved et Veolia
Tout venant incinérable	benne en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Tout venant non incinérable	benne en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Gravats	benne en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Déchets végétaux	benne en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Ferraille	benne en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Carton	benne en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Amiante	benne sur site dédié	apport volontaire sur rendez-vous	-	-	Régie et Veolia
Batteries	local en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Huiles minérales	local en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	local en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
DDM (déchets dangereux des ménages)	local en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
ECO DDS (déchets diffus spécifiques)	local en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	benne en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Piles et Néons	local en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Bouteilles de Gaz	rack spécifique	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Pneus	benne en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Textiles, linges et chaussures (TLC)	colonnes aériennes	apport volontaire	-	-	Solidarité Textiles